Envoyé en préfecture le 07/08/2026
Reçu en préfecture le 07/08/2026
Publié le
ID : 022-212202444-20260730-2026_59-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
Commune de PLUSSULIEN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 10
Nombre d'absents : 5
Procuration : 1
Ayant pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 20/07/2026

SEANCE DU JEUDI 30 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le **trente juillet** à **dix-neuf** heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Dominique LE LUDUEC, Maire.

Étaient présents : LE LUDUEC Dominique, CARRE Cédric, BALDASSINI Léa, GOUBIN Xavier, JULIEN Jean-Noël, OURVOUAI Martine, LE GALL Nicolas, GILET Philippe, BELOEIL Joël, PECHARD Marinelle, LE TIEC Michel, LEVRIER Isabelle.

Étaient absents : GOUBIN Xavier, PECHARD Marinelle, TRÉGUIER Cécile, JULIEN Sandra, CRESCENCE Cyndia.

Procurations :
- Madame PECHARD Marinelle donne procuration à Monsieur JULIEN Jean-Noël.

Secrétaire de séance : CARRÉ Cédric.

2026-59 – POSTE D'AGENT DE SERVICE POLYVALENT EN MILIEU RURAL

Madame le Maire informe les élus que Magali LE BRONNEC qui occupait le poste d'agent de cantine au sein de l'école ne souhaite pas renouveler son contrat qui arrivait à terme le 6 juillet 2026.

Le CDD de Claudia PENARD arrive à terme le 1er septembre 2026.

Le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de reconduire le poste d'agent polyvalent, dont les fonctions sont les suivantes : agent de service à la cantine scolaire (service des repas, dressage des tables…), d'entretien des bâtiments communaux, des espaces verts et de remplacement du personnel en congé.
Renouvellement de ce poste sur les bases suivantes :
- contrat à durée déterminée de 12 mois,
- durée hebdomadaire annualisée de 18h00 par semaine

Envoyé en préfecture le 07/08/2026
Reçu en préfecture le 07/08/2026
Publié le
ID : 022-212202444-20260730-2026_59-DE

- fonctions et conditions : agent de service à la cantine scolaire (service des repas, dressage des tables…), agent à l'entretien des bâtiments communaux, des espaces verts et agent amené au remplacement des agents occasionnellement.
- rémunération mensuelle calculée sur la base de la grille des adjoints techniques territoriaux.

Après en avoir délibéré, le conseil **MANDATE** Madame le Maire afin qu'elle effectue toutes les démarches administratives nécessaires au recrutement de l'agent polyvalent.

Fait à PLUSSULIEN les jour, mois et an susdits.
Le Maire,
Dominique LE LUDUEC.

